

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 11894

présenté par

Mme Rabault, M. Vallaud, M. Juanico, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Potier, M. Pueyo, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 60

À l'alinéa 19, après la deuxième occurrence :

« de »,

insérer les mots :

« vingt membres, dont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à fixer l'effectif du conseil de surveillance du Fonds de réserves universel à vingt membres.

Pour rappel, le conseil de surveillance du fonds de réserve (FRR) pour les retraites est composé de vingt membres :

- 2 députés et 2 sénateurs
- 5 représentants des assurés sociaux désignés par les organisations syndicales interprofessionnelles représentatives au plan national
- 5 représentants des employeurs et travailleurs indépendants désignés par les organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs indépendants représentatives
- 4 représentants de l'État dont 1 du ministère de l'économie, 1 du ministère du budget et 2 du ministère chargé de la Sécurité sociale

- 2 personnalités qualifiées issues de domaines relevant des missions du FRR